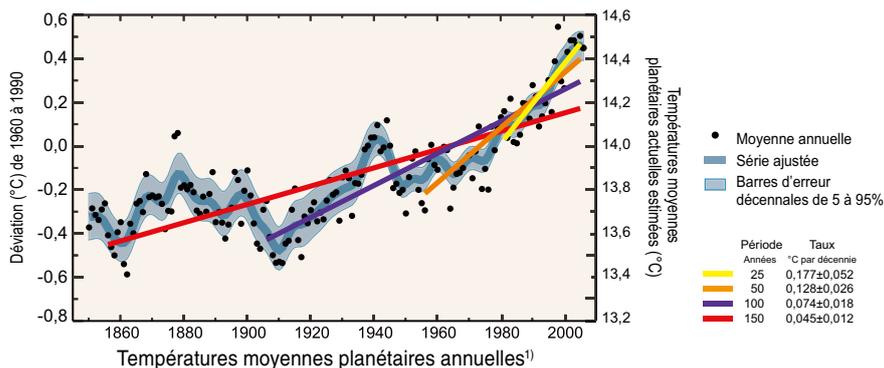


COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

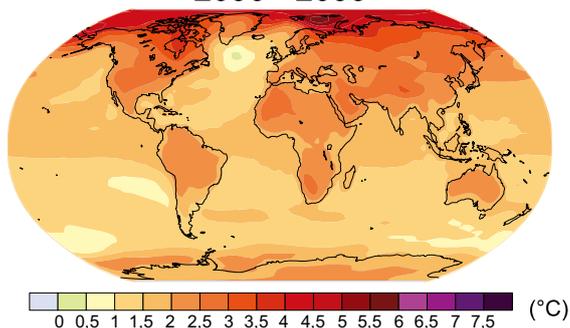


Ministère des Affaires étrangères du Japon

Les effets nocifs du changement climatique se font déjà sentir, ce qui expose le monde entier à des risques inévitables au cours des décennies à venir.



2090 - 2099



Modifications de la température de surface projetées pour la fin du 21e siècle par rapport à la période 1980-1999 (scénario B1) ¹⁾

* B1: «B1» désigne l'un des scénarios sur les émissions contenus dans le Rapport spécial du GIEC : Scénarios d'émissions (SRES). Y sont privilégiées les solutions planétaires dans l'optique d'une durabilité économique, sociale et environnementale, comprenant aussi une meilleure règle d'équité, mais sans initiatives supplémentaires sur le climat.

En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu que le système climatique se réchauffait et qu'il était fort probable que la hausse constatée sur les températures moyennes planétaires soit imputable aux concentrations de gaz à effet de serre anthropogéniques¹⁾. Le GIEC a par ailleurs montré que l'environnement naturel de la Terre subissait les conséquences du réchauffement planétaire²⁾.

Les effets nocifs du changement climatique sont manifestes dans le monde entier, alors que des dégâts se produisent d'ores et déjà sous une forme ou une autre. Le changement climatique présente, pour les pays développés tout comme pour les pays en développement, des risques inévitables au cours de plusieurs décennies à venir.

- 1) Changements climatiques 2007 – Contribution du Premier Groupe de travail au Quatrième rapport d'évaluation du GIEC, consacrée aux éléments scientifiques sur les changements climatiques (les chiffres sont extraits du Résumé technique)
- 2) Changements climatiques 2007 – Contribution du Deuxième Groupe de travail au Quatrième rapport d'évaluation du GIEC, consacrée aux impacts, adaptations et vulnérabilité

S'attaquer aux défis du

Il est important que les ressources financières, les technologies et l'expertise des pays développés soient utilisées pour prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation.



Formation technique dans une centrale thermique (Mongolie) (photo : JICA)



Panneaux solaires mis en place sur le site d'un projet d'étude de développement rural (Mali) (photo : JICA)

Il est crucial que les ressources financières, les technologies et l'expertise des pays développés soient utilisées afin de promouvoir des initiatives efficaces dans les pays en développement.

Le changement climatique touche considérablement et tout particulièrement les régions vulnérables, telles que les petits États insulaires, les zones côtières et les régions arides, de même que les pays à forte population pauvre. C'est pourquoi il importe de prendre le plus rapidement possible des mesures d'adaptation dans les pays en développement.

D'un autre côté, les pays en développement qui jouissent d'un haut niveau de développement économique et sont devenus de grands émetteurs de gaz à effet de serre sont en mesure d'avoir un réel impact sur l'évolution future du réchauffement climatique. Il est donc important que des mesures d'atténuation soient activement encouragées dans ces pays.

Le changement climatique pourrait constituer un obstacle majeur à la réalisation du développement durable dans les pays en développement.

La réponse au changement climatique est souvent reportée, notamment dans les pays en développement, dû au manque de financement, de technologies et d'expertise. Certains pays adoptent une attitude négative lorsqu'il s'agit de s'attaquer au changement climatique car ils s'inquiètent de ce que de telles actions risquent d'affaiblir la croissance économique.

Or, si aucune action n'est prise, les conséquences du changement climatique risquent d'entraver le développement durable dans les pays en développement.



Région du Sahel
Marécage asséché suite à l'absence de pluie.
(photo: Action for Greening Sahel (AGS-Japon))
Source: Japan Center for Climate Change Actions
(<http://www.jccca.org/index.php>)



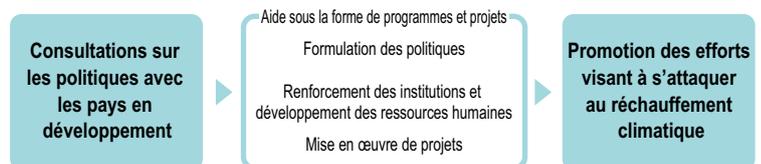
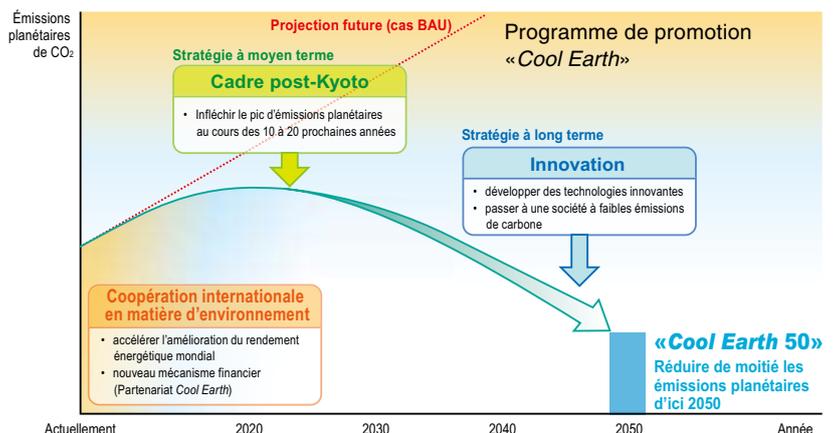
Îles Tuvalu
Érosion côtière dans le Lagon de Funafuti (capitale)
(photo: Shūichi Endō (photographe et Président de l'association Tuvalu Overview))

changement climatique

L'initiative du Japon : le Partenariat Cool Earth

En mai 2007, M. Shinzo Abé, alors Premier ministre du gouvernement japonais, a annoncé la proposition «Cool Earth 50», qui comporte de nouveaux mécanismes financiers destinés à apporter un soutien diversifié aux pays en développement se montrant très désireux de consentir des efforts pour à la fois limiter les émissions de gaz à effets de serre et réaliser la croissance économique d'une manière qui soit compatible.

Par ailleurs, en janvier 2008, lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial de Davos, le Premier ministre japonais, M. Yasuo Fukuda, a proposé le «Programme de promotion Cool Earth» qui reposera sur trois piliers: 1) un cadre post-Kyoto, 2) une coopération internationale en matière d'environnement, et 3) des innovations. Dans le cadre de la «coopération internationale en matière d'environnement», il a indiqué que le Japon prendrait des mesures en vue de transférer une technologie environnementale de haute qualité à un plus grand nombre de pays et créerait un nouveau mécanisme financier, le Partenariat Cool Earth, à hauteur de 10 milliards de dollars.



Création du Partenariat Cool Earth (mécanisme financier):

- 1) Le Japon tiendra des consultations sur les politiques avec les pays en développement afin de trouver une compréhension commune sur les politiques en matière de changement climatique (par ex. : réduire les émissions de gaz à effets de serre et réaliser la croissance économique d'une manière compatible afin de contribuer à la stabilité climatique.)
- 2) Le Japon fournira une aide sous la forme de programmes et projets (formulation de politiques, renforcement des institutions, développement des ressources humaines, mise en œuvre de projets) afin de promouvoir les efforts destinés à s'attaquer au changement climatique dans les pays en développement.

La Politique de base du Japon concernant son aide dans le cadre du «Partenariat *Cool Earth*»

Objectif

Pour la réalisation de la vision d'une «société planétaire viable» à long terme

Pour la réalisation de la vision d'une «société planétaire viable» à long terme, le gouvernement japonais considère qu'il est nécessaire que tous les pays du monde qui assument leur rôle conformément au principe des «responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives», y compris les pays en voie de développement, s'entendent sur le fait qu'ils doivent collaborer entre eux dans le but de formuler un cadre post-2012 sur les changements climatiques qui soit flexible, varié et efficace, dans lequel ils prendront des mesures et œuvreront ensemble en vue d'une réduction significative des gaz à effet de serre.

Le Japon est prêt à fournir l'aide dans les domaines de l'atténuation des impacts, de l'adaptation et de l'accès à l'énergie propre, d'après les «Philosophies » et les « Orientations politiques de base» suivantes, aux pays en développement qui s'engagent activement dans le cadre post-2012 et font des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et à réaliser une croissance économique de manière compatible, afin de leur permettre d'aborder de façon efficace le problème des changements climatiques.

Philosophies sous-jacentes

Accepter d'affronter universellement les changements climatiques

- Les changements climatiques représentent pour l'humanité tout entière un problème urgent qui a une incidence sur la «sécurité humaine». Par conséquent, tous les acteurs (les gouvernements nationaux, le secteur privé et les particuliers) doivent faire des efforts réfléchis pour s'attaquer à ce problème.

Réaliser le développement durable (Agir pour la compatibilité de la gestion des changements climatiques et du développement économique)

- Il est important de garantir que la mise en œuvre des mesures visant à aborder la question des changements climatiques ait également un effet positif sur l'économie, et d'encourager cette approche en suivant la voie d'un développement qui apportera des avantages connexes.
- Il est essentiel de promouvoir la dissémination d'un large éventail de technologies et d'expertises environnementales et énergétiques, y compris celles liées aux économies d'énergie.
- Il est important d'adopter une approche globale lors de la mise en œuvre des mesures contre les changements climatiques, en les harmonisant aux efforts entrepris visant à aborder d'autres problèmes environnementaux, tels que la réduction ou la détérioration forestière et la perte de biodiversité. Une telle approche globale devrait également prendre en compte les défis que constituent d'autres secteurs, y compris l'eau, l'agriculture, la santé et la réduction des catastrophes, ainsi que le niveau de vulnérabilité aux changements climatiques et la nécessité d'un sens d'équilibre entre les mesures d'atténuation des impacts et d'adaptation.

Auto-développement et coopération mutuelle

- Chaque acteur dans les pays en développement engagés dans les efforts visant à aborder les changements climatiques, du niveau communautaire au niveau national, devrait assurer son rôle avec un sens précis de ses responsabilités en fonction de sa position, agissant conformément au principe de l'effort d'auto-assistance. La communauté internationale devrait soutenir de telles actions.

En septembre 2007, le ministère des Affaires étrangères a mis en place le Groupe d'experts sur la coopération au développement dans le domaine du changement climatique, composé de huit spécialistes scientifiques. Ce Groupe d'experts a discuté de l'objectif et des principes devant être partagés par tous les acteurs ainsi que des actions à prendre par chacun d'eux en vue de promouvoir la coopération au développement dans le domaine du changement climatique. Les conclusions des discussions du Groupe d'experts qui s'est réuni à quatre reprises ont été compilées en mars 2008 dans le document *Basic Policy on Development Cooperation in the field of Climate Change : Recommendations by Expert's Panel for Realization of "Cool Earth"* (Politique de base en matière de coopération au développement dans le domaine du changement climatique : Recommandations du Groupe d'experts pour la réalisation de «Cool Earth»). C'est sur la base de ce texte que le gouvernement du Japon a élaboré *la politique de base du Japon concernant son aide dans le cadre du «Partenariat Cool Earth»*.

Orientations politiques de base

Promotion de la conservation globale de l'environnement

- Nous devrions créer une «société à faibles émissions de carbone», dans laquelle la réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre est réalisée par le biais de la prévention de la pollution environnementale ainsi que du développement de systèmes et d'infrastructures adéquats visant l'optimisation des économies d'énergie. Parallèlement, il faudrait aussi poursuivre la création d'une «société harmonieuse des cycles de matériaux » dans laquelle les ressources ne sont pas gaspillées, ainsi que d'une «société en harmonie avec la nature» dans laquelle les écosystèmes sont protégés au titre du fondement de l'existence humaine, afin d'assurer la conservation globale et équilibrée de l'environnement.

Introduction d'une perspective à moyen et long terme

- La communauté internationale devrait se fixer l'objectif de réduire de moitié les émissions globales des gaz à effet de serre d'ici 2050 et promouvoir des mesures efficaces d'atténuation des impacts de manière à atteindre cet objectif.
- Nous devrions intégrer l'adaptation dans le développement afin d'intensifier la résilience à moyen et long terme de la société aux changements climatiques, en prenant des mesures à court terme pour répondre aux catastrophes climatiques et en incorporant des mesures abordant la question des changements climatiques aux plans de développement des pays en développement, particulièrement dans les pays les moins avancés et dans les petits pays insulaires.

Intensification des partenariats en s'appuyant sur l'approche participative

- Nous devrions promouvoir les actions menées par différents acteurs et les partenariats entre eux (communautés, régions, gouvernements, organisations internationales, milieux des affaires, ONG, experts, etc.)

Réponses flexibles et variées

- Nous devrions promouvoir des mesures adaptées au contexte naturel, social et économique de chaque pays et région, en respectant dûment leurs traditions et cultures respectives.

Une coopération fondée sur un dialogue sur les politiques

En vue d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des mesures prioritaires destinées à s'attaquer au changement climatique, le Japon mènera au tout premier stade un dialogue sur les politiques afin que soient mis en commun l'objectif et les principes, avant de fournir une assistance à la formulation de programmes de gestion du changement climatique, au développement des capacités et à la mise en œuvre de projets connexes.

Actions prioritaires à mener dans les pays en développement

Mesures d'ensemble

Atténuation

Il est important de prendre des mesures ciblant les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) qui soient associées à l'offre et la demande énergétiques, lesquelles sont responsables de plus de 60 pour cent des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Il conviendrait ainsi d'encourager une approche mutuellement bénéfique permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en générant des avantages qui contribueraient au développement durable dans ces pays. En outre, des mesures destinées aux forêts qui seraient prises dans les pays en développement pourraient aider à obtenir des résultats encore plus spectaculaires, compte tenu de la fonction de puits de carbone que jouent les forêts.

(photo : JICA)

Adaptation

Les effets du réchauffement planétaire et les mesures d'adaptation destinées à y faire face varient considérablement selon le pays et la région, en fonction des caractéristiques des phénomènes naturels de type sécheresse ou inondation et des degrés divers de vulnérabilité des systèmes sociaux. Or, les pays en développement tout particulièrement, qui tendent à être inadéquatement préparés, ne seraient-ce qu'à faire face aux conditions météorologiques actuelles, risquent ainsi d'autant plus de subir les conséquences défavorables d'un changement climatique ultérieur en raison de leur vulnérabilité.

(photo : JICA)

- 1 Il est important d'incorporer des éléments d'ordre environnemental et social, y compris des mesures destinées à s'attaquer au changement climatique, dans toute forme de planification liée au développement, qu'il s'agisse de l'énergie, des ressources naturelles, du développement des terres, du transport ou des populations.

1 Mesures liées à l'offre et la demande énergétiques

▷ Volet demande

Lors de la planification d'un développement urbain et rural, ou de la création de systèmes de transport ou de gestion des déchets, il est indispensable d'examiner de manière adéquate des moyens de mettre une société sur la voie d'un faible taux d'émissions de carbone s'accompagnant de cycles des matériaux qui soient judicieux.

▷ Volet offre

Il est nécessaire de prendre des mesures, telles que la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration du rendement dans l'approvisionnement énergétique et le recours à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes d'alimentation énergétique, en tant que partie intégrée des efforts déployés en vue de sécuriser une offre stable capable de satisfaire la demande en énergie.

▷ Accès à une énergie moderne et plus propre

En milieu rural, il serait préférable de tirer parti des énergies renouvelables, de type solaire, éolienne et hydroélectrique, de même que de sources d'énergie modernes qui utilisent le fumier du bétail et autres déchets, au lieu de dépendre exclusivement sur les énergies fossiles.

1 Valorisation de la faculté d'adaptation des collectivités locales

Il est indispensable de valoriser la faculté d'adaptation des collectivités et particuliers à partir d'une approche fondée sur la sécurité humaine, en tenant compte des caractéristiques régionales et communautaires, y compris notamment leurs vulnérabilités.

2 Accorder une place privilégiée aux mesures d'adaptation dans la formulation des plans de développement

Il est nécessaire de promouvoir les actions suivantes:

- ▷ Intégration des mesures d'adaptation aux plans de développement dans une perspective à long terme et trans-sectorielle
- ▷ Identification des secteurs et problèmes exigeant une attention urgente, en fonction des différences régionales au niveau des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation
- ▷ Valorisation des mesures existantes et de leur mise en œuvre afin de faire face aux conséquences qui en découlent

3 Mesures sectorielles et coordination entre les secteurs

Il est nécessaire que les mesures d'adaptation soient spécifiques à un secteur donné, ressources en eau, fourniture alimentaire et agriculture, santé humaine, réduction des catastrophes, infrastructures socio-économiques et écosystèmes, et que les secteurs liés fassent l'objet d'une coordination.

Dans les pays en développement, les mesures d'atténuation et d'adaptation se rapportant au changement climatique doivent être promues d'une manière qui contribue également à divers autres problèmes relevant du développement durable.

Dans les «Recommandations du Groupe d'experts pour la réalisation de Cool Earth» figurent des actions prioritaires à prendre par chacun des protagonistes en vue de réaliser l'initiative «Cool Earth».

2 En vue d'assurer que les mesures d'atténuation et d'adaptation spécifiques soient efficacement mises en œuvre, **il importe de mener des efforts trans-sectoriels (dont l'élaboration d'instruments juridiques, la formulation de plans, la sensibilisation et l'éducation) à tous les échelons : national, régional et collectivités.**

3 Il est important **que la formulation des politiques et plans nationaux se rapportant à l'environnement et au changement climatique soient menés de manière transparente, et que ses résultats soient partagés avec la communauté internationale.**

2 Mesures associées aux puits de carbone

Les forêts et les terres peuvent devenir des sources d'émission de CO₂ si elles sont gérées de manière inappropriée. Il est essentiel de créer un cadre au sein duquel les ressources naturelles puissent être exploitées de manière durable, et que soit maintenu l'équilibre entre l'amélioration du mode de vie et du développement ruraux d'un côté et l'environnement de l'autre.

3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de sources non énergétiques (substances amenuisant la couche d'ozone, méthane)

Il est nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de sources non énergétiques, y compris le méthane généré par l'agriculture et les déchets, et les fuites de chlorofluorocarbures (CFC) produites par les processus industriels, qui sont responsables de près de 40 pour cent des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement.

4 Promotion d'une approche mutuellement bénéfique qui satisfasse les besoins du développement tout en faisant parallèlement une place aux mesures relatives au changement climatique

Il est nécessaire de prendre des mesures fondées sur une approche mutuellement bénéfique qui puissent se traduire par des améliorations d'ordre environnemental à l'échelon local, telles que la pollution de l'air, la pollution des eaux, et les problèmes de déchets qui font suite à une croissance économique rapide, tout en réduisant parallèlement les émissions de gaz à effet de serre au sens large.

4 Évaluation des besoins et réponses flexibles fondées sur des connaissances scientifiques

Il est nécessaire de promouvoir les actions suivantes:

- ▷ Amélioration des capacités techniques permettant d'observer et d'anticiper le changement climatique, et d'exécuter des évaluations d'impact aux échelons national et régional
- ▷ Recueil, gestion, divulgation et partage des informations se rapportant aux effets du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
- ▷ Formulation de plans d'adaptation fondés sur des connaissances scientifiques et valorisation de la flexibilité institutionnelle pour les mettre en œuvre

5 Formation d'experts à l'adaptation

Il importe de former des experts dotés de connaissances et d'une expérience embrassant la vaste diversité de domaines requis par les mesures d'adaptation, tandis que les experts dans chacun des domaines connexes doivent incorporer la perspective de l'adaptation dans leur spécialité.

6 Créer des systèmes coopératifs susceptibles de fonctionner en cas de catastrophe d'ordre climatique

Si les dégâts imputables au changement climatique deviennent chroniques ou fréquents, des systèmes coopératifs doivent être créés afin d'évaluer promptement leurs effets et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées. Il importe également d'envisager la création et l'introduction de nouveaux cadres, tels que l'assurance contre le changement climatique, afin d'indemniser ses inévitables dommages.

Exemples d'atténuation

Projet de centrale éolienne de Zafarana — Égypte (2003)



(photo: JBIC)

Projet d'aménagement durable du bassin versant de la région en amont du barrage de Sabana Yegua

— République dominicaine (avril 2006 à mars 2009)



Pépinière de l'organisation chez la contrepartie (photo: JICA)

Exemples d'adaptation

Projet de construction d'abris anti-cycloniques polyvalents (Phase V)

— Bangladesh (mars 2003 à novembre 2005) (Achèvement)



Exemple d'école primaire-abri achevée en février 2001 dans le cadre de l'Aide non remboursable du Japon (photo: JICA)

Étude sur le développement agricole intégré du bassin du fleuve Prek Thnot

— Cambodge (juillet 2005 à août 2008)



Comparaison de la croissance du riz entre des méthodes agricoles traditionnelles (à gauche) et de nouvelles mises en œuvre dans le cadre d'un projet pilote (Système d'intensification du riz : SRI) (à droite) (photo: JICA)

Mise en œuvre de l'aide

Actions devant être prises par les pays et organisations donateurs

1 Mesures d'ensemble

- Évaluation de la situation et des défis dans les pays en développement
- Aide destinée au développement des capacités
- Assistance technique
- Aide «sur mesure» : identification des priorités et sélection de projets ciblés de manière opportune et appropriée afin d'offrir une aide sur mesure qui réponde à la situation réelle aux échelons national, régional et des collectivités.



Démonstration d'un four de cuisson amélioré (photo: JICA)

2 Mesures d'atténuation

- Développement et transfert de technologies innovantes
- Soutien par le biais d'une approche mutuellement bénéfique
- Recours aux mécanismes de développement propre (MDP) et soutien aux mesures d'atténuation qui ne sont pas couvertes par les MDP

3 Mesures d'adaptation

- Intégration de l'adaptation à tous les programmes et projets d'aide au développement
- Valorisation de l'aide dans des secteurs liés à l'adaptation
- Évaluation détaillée et exacte des vulnérabilités et risques, et aide correspondante

Actions devant être prises tout particulièrement par les organisations internationales

1 Observations et fourniture de données à l'échelle mondiale sur le changement climatique et ses effets

Partage des données d'observation obtenues dans le cadre d'initiatives en place de manière aussi élargie que possible

2 Création de plateformes de partage d'informations se rapportant aux bonnes pratiques, etc.

Création de plateformes destinées à faciliter le partage des informations se rapportant aux bonnes pratiques, qui peuvent être un élément précieux pour d'autres pays en développement et pays donateurs dans le monde entier.

3 Valorisation de la collaboration

- Facilitation de la collaboration entre une diversité d'acteurs, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des actions au sein d'une vaste gamme de protagonistes dans le monde entier.
- Renforcement de la collaboration entre la CCNUCC et d'autres accords multilatéraux relevant de l'environnement, afin de promouvoir la collaboration mutuelle entre les domaines connexes au niveau des programmes et projets de développement, et d'encourager la collaboration à l'échelon international.

POLITIQUE DE BASE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'EXPERTS POUR LA RÉALISATION DE «COOL EARTH»

(MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU JAPON- 2008)

<http://www.mofa.go.jp/policy/environment/warm/cop/policy0803.pdf> (En anglais)